

Séance publique du conseil communal du 16 novembre 2023

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation du plan de coupe et de culture pour 2024 ;
2. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
3. Adoption du projet de modification ponctuelle du PAP « Schempesfeld » à Ospern ;
4. Approbation d'une demande de morcellement ;
5. Nomination de délégués auprès de l'association « Club Atertdall a.s.b.l. » ;
6. Adaptation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;
7. Adaptation du règlement concernant l'allocation des subsides aux associations locales ;
8. Allocation de divers subsides extraordinaires ;
9. Allocation des subsides annuels aux clubs et associations ;

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre et Mme Danielle SIMON-ARENDT et M. Jeff LISARELLI, échevins, Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, Mme Monique KUFFER, M. Norbert NILLES, M. Luc PAULY, M. Romain REDING, M. Henri THILL et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : M. Tom FABER, conseiller, excusé.

Toutes les décisions, à part celle relative au point à l'ordre du jour numéro 5, ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation du plan de coupe et de culture pour 2024

Approbation du plan de coupe et de culture de la commune de Redange/Attert pour l'exercice 2024, se présentant en résumé comme suit :

	Salaires	Factures	Total Investissements	Subsides	Recettes	Total Recettes
1.Gestion durable et protection des forêts	6.000,00.-	8.000,00.-	24.500,00.-	0,00.-	14.200,00.-	14.200,00.-
2. Protection de la nature	6.000,00.-	800,00.-	6.800,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
3. Sensibilisation et information	3.000,00.-	2.000,00.-	5.000,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
4. Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	2.500,00.-	2500,00.-
5. Surveillance et police	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
6. Logistique et personnel	11.500,00.-	11.500,00.-	23.000,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
TOTAL	26.500,00.-	22.300,00	48.800,00.-	0,00.-	16.700,00.-	16.700,00.-

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Approbation des contrats suivants :

- Contrat de bail du 16 octobre 2023, conclu entre la commune de Redange/Atttert et Mme Aya AKESH concernant la location d'une parcelle de terrain au jardin collectif communal « Réidener Gaart », sis commune de Redange, rue Fraesbich au prix de 50.- € par an et d'une caution unique de 100,00.- € en guise de garantie ;

L-8501 REDANGE/ATTERT B.P. 8 Tél. : 23 62 24 20 Fax.: 23 62 04 28 Email: secretariat@redange.lu

- Contrat de bail emphytéotique du 4 octobre 2023 par lequel Mme Laure SCHOLTUS et M. Tom LOUTSCH mettent à disposition de l'Administration Communale de Redange/Attert, pendant 30 années consécutives, une partie (3 a) des fonds, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
169/5110	D de Redange	Rue de Beckerich	pré	5	26	55

au prix annuel de 9,00.-

Adoption du projet de modification ponctuelle du PAP « Schempesfeld » à Ospern

Approbation du projet de modification du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Schempesfeld » sous les conditions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à l'information ministérielle du 20 octobre 2023.

Approbation d'une demande de morcellement

Approbation du projet de morcellement au lieu-dit « rue de la Gendarmerie » à Redange/Attert, présenté par M. Andy CORLIER, architecte de natureconcept Sàrl-S de L-8705 Useldange, 4, Spatzfeld, pour le compte de Activhome s.à.r.l. de L-8540 Ospern, 19, Hingerchen, concernant des fonds sis à Redange/Attert, inscrits au cadastre de la commune, section D de Redange, numéro 294/5425 au lieu-dit « rue de la Gendarmerie ».

Nomination de délégués auprès de l'association « Club Atertdall a.s.b.l.

Etant donné qu'une seule candidature a été introduite pour les 2 postes de délégués auprès de l'association sans but lucratif « Club Senior Atertdall », à savoir celle de M. Henri GEREKENS, ce

dernier est désigné comme délégué, appelé à représenter la commune de Redange/Attert auprès de l'a.s.b.l. Club Senior Atertdall.

Adaptation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Le règlement d'ordre intérieur du conseil communal a connu plusieurs adaptations dont copie peut en être demandée auprès du secrétariat communal.

Adaptation du règlement concernant l'allocation des subsides aux associations locales

Le règlement concernant l'allocation des subsides annuels aux associations locales a connu plusieurs adaptations dont copie peut en être demandée auprès du secrétariat communal.

Allocation de divers subsides extraordinaires

Allocation de subsides extraordinaires aux associations suivantes :

Ambulanz Wonsch	150,00.-
D' Bulle rullen zu Réiden	150,00.-
Cercle avicole	150,00.-
Ile aux clowns	150,00.-
Stroossen Engelen	150,00.-
TOTAL:	750,00.-

Allocation de subsides annuels aux clubs et associations

Les subsides suivants ont été alloués aux clubs et associations locaux, selon les critères en vigueur et sur présentation d'une demande, pour l'année 2023 :

Désignation association	Montant du subside
Fanfare de Nagem	7.700,00.-
Harmonie de Redange	3.780,00.-
Total associations culturelles musicales	11.480,00.-
Chorale d'Ospem	1.450,00.-
Chorale de Redange	1100,00.-
Chorale Ell-Roodt-Lannen	600,00.-
Männerchouer Atertdaul	1000,00.-
Gospelchouer	1250,00.-
Total associations chorales musicales	5.400,00.-
Natur an Emwelt	300,00.-
Cercle avicole	1000,00.-
Cercle apicole	300,00.-
Centrale du Chien de Chasse du GDL	300,00.-
Total associations des animaux	1.900,00.-
Cycling Team Atertdaul	3.740,00.-
D.T. Niederpallen	2.330,00.-
D.T. Ospem	2.700,00.-
FC Préizerdaul-Réiden	5.000,00.-
Swimming Club	3.430,00.-
Handball-Club Atert	4.410,00.-
Total associations sportives champions	21.610,00.-
D'Bulle rullen zu Réiden	2050,00.-
Ju-Jitsu Traditionnel Redange	520,00.-
Sub - Aqua	450,00.-
Total associations sportives loisirs	3.020,00.-
Gaart an Heem	1300,00.-
Club des Jeunes de Nagem	1510,00.-
Club des Jeunes de Redange	200,00.-
Supporterclub Nojemer Musek	700,00.-
ACFL Fraen a Mammen	500,00.-
Enrôlés de force Biekerech-Ell-Redange	500,00.-
Timbrophiles de l'Attert	500,00.-
CIS Réiden a.s.b.l.	3.410,00.-
Association des aveugles et des malvoyants	200,00.-
Gudd Noperen Ospem, Räichel, Eltz	400,00.-

Réidener Wanterlaf a.s.b.l.	1200,00.-
Union Commerciale et Artisanale	500,00.-
Total associations culturelles sociales	10.920,00.-
TOTAL GENERAL	54.330,00.-